

DIPLÔME AVEC MENTION D'INDISPOSITION

Dans les rares cas où un(e) étudiant(e), pour des raisons médicales graves ou des raisons similaires, n'est pas en mesure de satisfaire aux exigences de son programme dans un délai raisonnable, voire pas du tout, il (elle) peut se voir décerner son diplôme avec mention d'indisposition.

À l'Université McGill, cette mention peut vous être attribuée si vous avez terminé au moins 75 % des exigences liées à votre programme d'études et qu'en raison d'un problème de santé grave ou d'autres circonstances atténuantes, vous n'êtes pas en mesure de terminer votre programme. Après l'analyse de votre situation, un diplôme avec mention d'indisposition pourrait vous être délivré. L'indicateur « Y » signifie qu'un tel diplôme est remis. Ce diplôme est délivré seulement aux étudiant(e)s dont le rendement universitaire est satisfaisant et qui n'ont pas pu terminer leurs études en raison de circonstances particulières en fin de programme. Cette mention n'est indiquée que dans le programme de la cérémonie de collation des grades; elle ne figure pas sur le relevé de notes.

Il est rare que l'Université McGill accorde un diplôme avec mention d'indisposition. Une demande formelle doit être soumise au (à la) doyen(ne) de la faculté de l'étudiant(e) et au (à la) premier(-ère) vice-provost aux études et à la vie étudiante, pour approuver l'octroi de ce diplôme.